

Voter aux élections professionnelles vous permet de choisir vos élu·e·s au CSE, mais aussi de déterminer la représentativité des organisations syndicales au niveau de votre entreprise, de votre branche professionnelle et au niveau national et interprofessionnel. Pour être valable, un accord d'entreprise ou de branche doit être signé par les organisations rassemblant au moins 50 % des suffrages. Ces accords déterminent maintenant l'essentiel de nos droits au quotidien, votre vote a donc une importance capitale!

LES ENGAGEMENTS DES CANDIDAT·E·S CGT

- Transparence, avec des informations régulières sur la vie de l'entreprise, les choix de gestion, le contenu des négociations...
- **Démocratie**, avec des consultations régulières et la prise en compte de vos revendications et avis notamment avant la signature des accords importants
- Indépendance de la direction et du gouvernement
- Sérieux et compétence, les élu-e-s CGT bénéficient de formations régulières et de l'apport d'experts économistes, juristes, managers, chercheurs..., toutes et tous motivé-e-s pour soutenir la voix de l'encadrement.

- Cohérence des positions portées à tous les niveaux, en conformité avec nos engagements et nos valeurs
- **Proximité**, avec des élu·e·s présent·e·s au quotidien au travail pour intervenir sur les problèmes concrets et vous défendre.
- Unité, avec la recherche en permanence du rassemblement des salarié.e.s et des syndicats pour renforcer notre poids face aux employeurs.

LA CGT, LE CHOIX DE L'EFFICACITÉ

La CGT est présente sur l'ensemble du territoire et des branches professionnelles et dans la majorité des entreprises, ce qui permet d'avoir plus de poids, d'empêcher les mises en concurrence entre salarié.e.s et de mettre en relation donneurs d'ordre et sous-traitants. Parce que nos entreprises sont de plus en plus internationalisées, la CGT fait partie de la Confédération Européenne des Syndicats et de la Confédération Syndicale Internationale pour pouvoir se coordonner avec l'ensemble des syndicats du monde. La CGT des ingés cadres et tech est membre d'Eurocadres, qui rassemble les syndicats de cadres au niveau européen.

LA CGT DES INGÉS, CADRES ET TECHS AGIT POUR :

- Garantir la prise en compte des revendications spécifiques de l'encadrement et des salarié·e·s qualifié·e·s à responsabilité, notamment en matière de management, salaires, temps et charge de travail, éthique professionnelle et défense du professionnalisme.
- **Refuser** les mises en oppositions entre catégories.
- Interroger d'abord les politiques managériales plutôt que de mettre en cause individuellement les managers.
- **S'attaquer** au coût du capital et aux dividendes versés aux actionnaires au lieu de partager la pénurie au sein du monde du travail.
- Offrir un cadre démocratique d'échange et de débat pour permettre aux ingés cadres et tech de décider des revendications et des modes d'actions qui leur conviennent le mieux
- Rassembler avec la CGT l'ensemble des salarié·e·s.

NOS PROPOSITIONS

Défendre notre professionnalisme et le sens de notre travail

- Revaloriser le métier et la technicité face au « tout gestion », la coopération au lieu de la concurrence entre collègues.
- Faire primer les finalités de moyen/long terme sur les objectifs chiffrés court-termistes.
- Restaurer notre autonomie et nous permettre de mettre en place des solutions adaptées aux équipes.

Equilibrer vie privée vie professionnelle et réduire le temps de travail

- Interdiction des réunions après 18 h et droit à la déconnection.
- Décompte, rémunération et/ou récupération de toutes les heures effectuées, limitation à 200 jours par an pour les salarié·e·s en forfait jour et 6e semaine de congés payés.
- Allongement à 1 mois du congé paternité, droit à 80 % payé temps plein jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Garantir l'égalité femme/homme et combattre toutes les discriminations

- Sanctions pour les entreprises qui discriminent.
- Mise en place d'un plan de prévention des violences sexistes et sexuelles, formation des managers et des RH.

Reconnaître et rémunérer les qualifications et lutter contre l'arbitraire

- Reconnaître les qualifications dans le salaire et les responsabilités avec un salaire minimum garanti dans les conventions collectives de 1,6 SMIC pour un BAC+2, 2 SMIC pour un BAC+5.
- Stopper l'individualisation de la rémunération qui casse les collectifs de travail et généralise l'arbitraire.

Promouvoir un management socialement responsable

La finalité de l'entreprise n'est pas exclusivement économique et financière, mais d'abord humaine et sociale. Les choix de gestion doivent prendre en compte les conséquences humaines, sociales et environnementales.

AGIR POUR TROUVER DES SOLUTIONS CONCRETES AUX PROBLEMES ET ENJEUX LOCAUX

À compléter par rapport aux questions d'actualité sur l'entreprise concernée :

- revendications locales,
- situation économique et sociale,
- mettre en avant la présence de la CGT dans l'entreprise maison mère ou donneuse d'ordre,
- encart sur le type de scrutin et modalités de vote.

La CGT avec son Ugict a obtenu dans la dernière période :

- la condamnation de la France par le Comité Européen des Droits Sociaux puis par la Cour de cassation pour l'exposition de salariés à des durées excessives de travail avec le forfait jours (2016),
- la mise en place de sanctions pour les entreprises qui ne négocient pas l'égalité professionnelle (2013),
- la création d'une aide à la recherche du premier emploi pour les jeunes diplômés (2016),
- l'obligation de négocier sur le droit à la déconnexion (2017),
- l'allongement de 4 à 10 semaines de la protection des femmes après leur retour de congé maternité (2016),
- la création d'un statut pour les lanceurs d'alerte (2016 en France, 2019 en Europe),
- la création de référent es sur les violences et le harcèlement sexuel (2018).

Retrouvez la charte des cadres sur le site de l'UGICT www.ugict.cgt.fr/cadres

Adhérez à la CGT : Notre capacité à nous faire entendre dépend de notre nombre : syndiquez-vous dès aujourd'hui sur www.ugict.cgt.fr!



facebook.com/UGICT



Ingés Cadres Techs CGT



@CGTCadresTechs



@ugictcgt



UGICT CGT